

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Provinois

Par un arrêté n°04/2020 en date du 7 décembre 2020, le président du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP) du Grand Provinois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de schéma de cohérence territoriale du Grand Provinois, qui a été l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale de l'État, des avis des personnes publiques associées et consultées ou autrement saisies pour avis.

Le projet de schéma de cohérence territoriale du Grand Provinois, avant d'être soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Provinois, sera l'objet d'une enquête publique, du mardi 05 Janvier 2021 à 9h00 au Samedi 13 Février 2021 à 12h00.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Melun a désigné une commission d'enquête composée de :

Président : Alain CHARLIAC (attaché de direction à EDF en retraite)

Membre : Nicole SOILLY (cadre de la fonction publique en retraite)

Membre : Jean Luc RENAUD (professeur de droit public)

Le dossier d'enquête publique peut être consulté :

- au siège de l'enquête publique : SMEP du Grand Provinois, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- dans chacune des 81 mairies des communes du SMEP, aux heures habituelles d'ouverture de celles-ci, selon les modalités suivantes :
 - dans les mairies de Provins, Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, un dossier complet, version papier, est à disposition du public,
 - Pour les 78 communes restantes, un résumé non technique, version papier, est mis à disposition du public en mairie.

Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur les sites internet des Communauté de communes du Provinois et de Bassée-Montois :

<http://www.cc-du-provinois.fr/>

<http://cc-basseemontois.fr/>

scot-grandprovinois.enquetepublique.net

scot-grandprovinois@enquetepublique.net

Les informations sur l'enquête publique et le dossier peuvent être demandées au siège du SMEP du Grand Provinois, chargé du SCoT, aux heures et jours d'ouverture habituels.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

Communes (en mairie)	Jours	Dates	Heures
Bray-sur-Seine	Vendredi	08/01/2021	9h00/12h00
	Jeudi	21/01/2021	9h00/12h00
	Mardi	09/02/2021	14h00/17h00
Donnemarie-Dontilly	Mardi	15/01/2021	9h00/12h00
	Mardi	22/01/2021	14h00/17h00
	Vendredi	12/02/2021	14h00/17h00
Provins	Mardi	05/01/2021	9h00/12h00
	Samedi	23/01/2021	9h00/12h00
	Samedi	13/02/2021	9h00/12h00
Châtenay-sur-Seine	Mercredi	06/01/2021	9h00/12h00
	Mardi	29/01/2021	14h00/17h00
Chenoise-Cucharmoy	Lundi	11/01/2021	9h00/12h00
	Jeudi	11/02/2021	14h00/17h00
Gouaix,	Mercredi	20/01/2021	9h00/12h00
	Jeudi	28/01/2021	9h00/12h00
Jouy-le-Châtel	Vendredi	11/01/2021	14h00/17h00
	Jeudi	11/02/2021	9h00/12h00
Longueville	Jeudi	14/01/2021	9h00/12h00
	Mardi	26/01/2021	14h00/17h00

Montigny-Lencoup	Mercredi	06/01/2021	14h00/17h00
	Mardi	02/02/2021	9h00/12h00
Sainte-Colombe	Mardi	26/01/2021	9h00/12h00
	Mercredi	10/02/2021	14h00/17h00
Sourdun	Jeudi	07/01/2021	14h00/17h00
	Vendredi	05/02/2021	9h00/12h00
Villiers-Saint-Georges	Mardi	19/01/2021	9h00/h12h00
	Jeudi	04/02/2021	9h00/h12h00
Bannost-Villegagnon	Lundi	25/01/2021	15h00/18h00
Bazoches-lès-Bray	Jeudi	21/01/2021	14h00/17h00
Beton-Bazoches	Lundi	25/01/2021	9h30/12h30
Chalautre la Grande	Vendredi	05/02/2021	17h00/20h00
Chalmaison	Jeudi	14/01/2021	14h00/18h00
Fontaine-Fourches	Mardi	09/02/2021	09h00/12h00
Hermé	Mercredi	20/01/2021	16h00/19h00
Louan-Villeguis-Fontaine	Vendredi	29/01/2021	8h30/11h30
Montceaux-lès-Provins	Jeudi	04/02/2021	15h00/18h00
Noyen-sur-Seine	Jeudi	28/01/2021	14h00/17h00
Ormes-sur-Voulzie	Mardi	15/01/2021	14h30/17h30
Saint-Loup-de-Naud	Mercredi	10/02/2021	10h00/13h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être

consignées :

- dans le registre d'enquête ouvert en mairie
- sur le registre électronique scot-grandprovinois.enquetepublique.net
- sur l'adresse mail dédiée à cet effet scot-grandprovinois@enquetepublique.net

adressées :

- par écrit au président de la commission d'enquête publique à l'adresse suivante :
- SMEP du Grand Provinois, 7, cour des bénédictins 77160 Provins.

exprimées :

- oralement aux commissaires-enquêteurs au cours des permanences susmentionnées.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront transmis au président du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (S.M.E.P) du Grand Provinois, chargé du SCOT, dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Dès sa réception par le président du SMEP et pendant un an, ils seront tenus à la disposition du public au siège dudit syndicat et dans les communes concernées.